



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

ANPE : Pas-de-Calais

Question écrite n° 9889

### Texte de la question

M Guy Lengagne attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le fonctionnement de l'ANPE de Boulogne-sur-Mer. Le taux de chômage dans la région boulonnaise est particulièrement élevé, et, pour une population de 12 000 demandeurs d'emploi, l'ANPE compte seulement 27 employés. Ces derniers ne peuvent pas faire face aux diverses tâches qu'il leur faut assumer. L'accueil, l'aide à la recherche d'emploi, le placement, l'aide à l'orientation ne peuvent pas être assurés de manière satisfaisante. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de donner aux agents de l'ANPE de Boulogne-sur-Mer les moyens d'assurer leur mission dans les meilleures conditions.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire appelle l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les moyens en personnel dont dispose l'agence locale pour l'emploi de Boulogne-sur-Mer, qui lui paraissent insuffisants compte tenu du taux de chômage particulièrement élevé de la région boulonnaise. La loi de finances a autorisé, au titre de l'année 1989, la création de soixante-quinze postes budgétaires à l'Agence nationale pour l'emploi. Ces postes ont été répartis en tenant compte des charges des différentes régions. À ce titre, la délégation régionale de l'ANPE du Nord - Pas-de-Calais a reçu le renfort de trois agents qui ont été répartis dans la région. Les charges de l'agence locale pour l'emploi de Boulogne-sur-Mer, bien qu'importantes, ne permettraient pas de le situer parmi les unités les plus chargées. C'est la raison pour laquelle elle n'a pu bénéficier d'un renfort d'effectif au titre de l'année 1989. Mais, à effectifs constants, des gains de productivité sont attendus de la généralisation sur tout le territoire de l'application plus perfectionnée de gestion de la demande d'emploi Gide 1 bis et de la diffusion d'outils bureautiques et d'appui au réseau. Par ailleurs des mesures de sous-traitance de certaines prestations de l'ANPE permettent de réduire la charge du travail de l'agence locale. Pour la prise en charge de l'insertion des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, l'autorisation de procéder à 200 recrutements a été accordée à l'ANPE, dont douze pour la région Nord - Pas-de-Calais.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lengagne Guy](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9889

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 1989, page 858